



## DECRET N° 17.114

### ENTERINANT LA DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE

\*\*\*\*\*

### LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,

- Vu la Constitution de la République Centrafricaine du 30 mars 2016 ;
- Vu la loi n°17.004 du 15 février 2017, portant organisation et fonctionnement de la Cour Constitutionnelle ;
- Vu le décret n°16.0218 du 30 mars 2016, portant promulgation de la Constitution de la République Centrafricaine ;
- Vu le décret n° 16.0221 du 02 avril 2016, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 16.0222 du 11 avril 2016, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 16.359 du 27 octobre 2016, portant organisation et fonctionnement du Ministère du Secrétariat Général du Gouvernement, chargé des Relations avec les Institutions de la République et du Suivi-Evaluation des Politiques Publiques et fixant les attributions du Ministre.

**SUR RAPPORT DU MINISTRE, SECRETAIRE GENERAL DU  
GOUVERNEMENT, CHARGE DES RELATIONS AVEC LES  
INSTITUTIONS DE LA REPUBLIQUE ET DU SUIVI-EVALUATION  
DES POLITIQUES PUBLIQUES**

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

# DECRETE

Art. 1<sup>er</sup> : Est entérinée la désignation des membres de la Cour Constitutionnelle.

Il s'agit de :

- Monsieur Georges Mathurin OUAGALET;
- Madame Sylvie NAÏSSEM;
- Madame Danièle DARLAN ;
- Monsieur Jean Pierre WABOE;
- Madame Clémentine FANGA NAPALA ;
- Monsieur Trinité BANGO SANGAFIO ;
- Madame Sylvia-Pauline YAWET-KENGUELEOUA;
- Monsieur Sylvain-Venance GOMONGO.

Art. 2: La dernière personnalité sera ultérieurement désignée par le Président du Senat.

Art. 3 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de prestation de serment des intéressés, sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Bangui, le 22 MAR. 2017

LE MINISTRE, SECRETAIRE GENERAL  
DU GOUVERNEMENT, CHARGE DES  
RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS  
DE LA REPUBLIQUE ET DU  
SUIVI-EVALUATION  
DES POLITIQUES PUBLIQUES



Jean Christophe NGUINZA

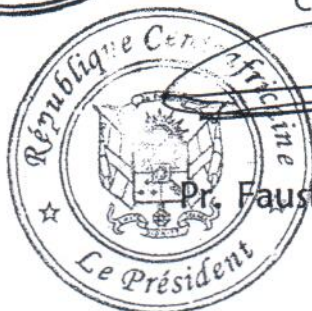


LE PREMIER MINISTRE,  
CHEF DU GOUVERNEMENT

Signature of Simplicie Mathieu SARANDJI over the official seal of the Prime Minister.

Simplice Mathieu SARANDJI

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT



Signature of Pr. Faustin Archange TOUADERA over the official seal of the President of the Republic.

Pr. Faustin Archange TOUADERA